Noisy-le-Grand

pratique

MODE D'EMPLOI
INSCRIPTIONS 2014

École, restauration scolaire, accueils de loisirs, études surveillées, petits curieux.

Noisy-le-Grand

ÉDITO

En septembre 2014, après une année de concertation, les écoles noiséennes adopteront la semaine de 4 jours et demi.

Journées allégées et plus équilibrées, meilleure articulation des heures de classe et des activités périscolaires : la nouvelle organisation qui sera appliquée respecte le rythme des enfants et vise à améliorer leur réussite scolaire.

À Noisy-le-Grand, elle est le fruit d'un travail collectif et d'une large concertation. Parents d'élèves, enseignants, responsables associatifs et services municipaux ont travaillé ensemble afin de permettre la construction d'un programme de qualité, ambitieux et gratuit pour tous les petits Noiséens.

Les équipes de la Ville se mobilisent afin d'accompagner au mieux la mise en place de cette nouvelle organisation. Elle sera évaluée régulièrement, tout au long de l'année, et réajustée au besoin.

Si les rythmes évoluent, le dispositif d'inscription, lui, reste inchangé : vous pouvez inscrire vos enfants, en une seule fois et par courrier, à l'école, à la restauration scolaire, à l'accueil de loisirs, à l'étude surveillée et aux nouvelles activités périscolaires proposées, baptisées *Les petits curieux*.

Et pour la 6e année, les fournitures scolaires sont gratuites pour tous les élèves des écoles élémentaires.

Les services de la Ville restent à vos côtés pour faciliter votre vie de parents et accompagner vos enfants dans les meilleures conditions.

MICHEL PAJON
DÉPUTÉ-MAIRE DE NOISY-LE-GRAND

RENTRÉE MODE D'EMPLOI

La rentrée 2014 se prépare dès aujourd'hui

Pour que vos enfants puissent fréquenter le restaurant scolaire, les nouvelles activités périscolaires baptisées *Les petits curieux,* l'accueil de loisirs ou l'étude surveillée en septembre 2014, leur inscription administrative préalable est obligatoire.
Vous avez jusqu'au 6 juin 2014 pour retourner votre dossier dans l'enveloppe pré-affranchie fournie à cet effet.

Des démarches simplifiées

Une seule demande suffit pour inscrire votre enfant à la fois au restaurant scolaire, aux *petits curieux*, à l'étude surveillée et à l'accueil de loisirs !

- **Votre enfant est déjà inscrit à l'école et vous possédez un quotient familial calculé par la CAF : inutile de vous déplacer ! Votre inscription se fera simplement par courrier.** Il vous suffit, pour cela, de retourner les pièces demandées avec l'enveloppe préaffranchie fournie.
- **Pour les familles qui n'auraient pas encore de quotient familial CAF ou celles dont les enfants s'inscrivent pour la première fois à l'école, le pôle Famille, sports et loisirs vous reçoit sans rendez-vous à l'hôtel de ville.**
  Vous pouvez aussi inscrire votre enfant à la mairie annexe du Champy, à la mairie annexe des Richardets et à la Maison des services publics.

Pôle famille, sports et loisirs

Hôtel de ville - Place de la Libération
Tél. : 01 45 92 76 32 - Fax : 01 45 92 54 62
Ouverture du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h.
Le samedi de 8 h 30 à 12 h (sauf les jours fériés et pendant les vacances scolaires).

ATTENTION ! Fin de la prise en charge des demandes : 15 min avant la fermeture.

QUOTIENT FAMILIAL : UN PRÉALABLE À L'INSCRIPTION

Pour plus de simplicité et d'équité, la Ville de Noisy-le-Grand a adopté le quotient familial de la Caisse d'allocations familiales (CAF) afin de calculer les tarifs des prestations. Une seule grille comportant 11 tranches sert au calcul des tarifs*.

EN PRÉALABLE À TOUTE INSCRIPTION, VOUS DEVEZ CONNAÎTRE VOTRE QUOTIENT FAMILIAL CAF

Deux situations sont possibles :

- **Votre enfant est inscrit à l'école et vous possédez une attestation de la CAF mentionnant votre quotient :** vous pouvez envoyer le dossier d'inscription par courrier.
- **Vous ne connaissez pas votre quotient familial et/ou vous inscrivez pour la première fois votre enfant à l'école :** vous devez vous présenter dans l'un des points d'accueil de la Ville pour constituer votre dossier.

TRANCHES	QUOTIENTS FAMILIAUX CAF
1	de 0 à 405,00 €
2	de 405,01 € à 545,00 €
3	de 545,01 € à 672,00 €
4	de 672,01 € à 876,00 €
5	de 876,01 € à 1 036,00 €
6	de 1 036,01 € à 1 176,00 €
7	de 1 176,01 € à 1 347,00 €
8	de 1 347, 01 € à 1 551,00 €
9	de 1 551,01 € à 1 807,00 €
10	plus de 1 807,00 €
11	hors commune

POINTS D'ACCUEIL

Adresses en page 11

- Hôtel de ville - Pôle Famille, sports et loisirs
- Mairie annexe du Champy
- Mairie annexe des Richardets
- Maison des services publics

* Accueils de loisirs, études surveillées, restauration scolaire, séjours vacances, classes d'environnement, École municipale des langues, activités dans les Maisons pour tous, à l'École municipale des sports et au Conservatoire Maurice-Baquet.

DE NOUVEAUX RYTHMES ET DE NOUVELLES ACTIVITÉS : LES PETITS CURIEUX

Pour cette rentrée 2014, la semaine d'école passera à 4 jours et demi, selon le scénario choisi par les parents d'élèves et les enseignants.

- À compter de septembre 2014, les enfants scolarisés à Noisy-le-Grand en maternelle et en élémentaire auront classe :
  - **Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 45 à 15 h 30 ;**
  - **Mercredi : de 8 h 30 à 11 h 30.**
- Un jour par semaine, de 15 h 30 à 17 h, les enfants pourront participer au programme d'activités *Les petits curieux* proposé par la Ville.
- **Ces activités seront gratuites et facultatives.**
- **Pour y participer, votre enfant doit obligatoirement y être inscrit** (voir en page 9).

LES PETITS CURIEUX :

DES ACTIVITÉS ADAPTÉES, VARIÉES ET DE QUALITÉ

Tout au long de l'année, chaque enfant suivra un programme complet en pratiquant 5 activités différentes.

- D'une école à une autre, en fonction des équipements et des structures disponibles, les activités pourront varier. Mais quelle que soit l'école de votre enfant, les parcours proposés dans le cadre des *petits curieux* répondent aux mêmes principes de qualité : **des activités adaptées à l'âge de l'enfant et qui contribuent à son bien-être et à son développement.**

OÙ SE DÉROULERONT LES PETITS CURIEUX ?

- **Pour les élèves d'élémentaire :**
  Les petits curieux auront lieu **en priorité dans les écoles et les accueils de loisirs.** Les activités pourront également se dérouler dans les stades et les gymnases de la Ville, dans les Maisons pour tous, au Conservatoire, à la Médiathèque, au cinéma Le Bijou, etc.
  - Dans le cas d'un trajet court (moins de 15 min), les enfants se rendront sur le lieu de leur activité à pied.
  - Pour un trajet plus important, la Ville assurera leur transport aller et retour en car.
- **Pour les élèves de maternelle :**
  Les activités se dérouleront essentiellement **au sein de leur groupe scolaire.** Les déplacements occasionnels se feront à pied, sur des trajets courts uniquement.

QUEL JOUR POUR LES PETITS CURIEUX ?

Pour permettre une utilisation optimale des équipements sportifs et culturels, les groupes scolaires ont été répartis en 4 secteurs. À chaque secteur, correspond un jour pour *Les petits curieux*.

À SAVOIR

Les jours de *petits curieux*, l'accueil de loisirs débute à 17 h et il n'y a pas d'études surveillées. Si votre enfant ne participe pas aux *petits curieux*, il sortira donc de l'école à 15 h 30 ce jour-là.

VOTRE ENFANT EST DANS L'ÉCOLE	Les Abeilles Célestin-Freinet Le Clos-de-l'Arche Les Charmilles Les Coteaux Georges-Brassens Les Hauts-Bâtons	Alexandre-Dumas Gavroche Les Noyers Les Richardets Robert-Desnos	Le Clos-des-Aulnes La Varenne Jules-Verne Van Gogh Les Yvris	Le Clos-d'Ambert Joliot-Curie Jules-Ferry Paul-Serelle
LES PETITS CURIEUX ONT LIEU	**Le lundi, de 15 h 30 à 17 h**	**Le mardi, de 15 h 30 à 17 h**	**Le jeudi, de 15 h 30 à 17 h**	**Le vendredi, de 15 h 30 à 17 h**

EXEMPLE D'UNE SEMAINE DE CLASSE AVEC PETITS CURIEUX LE MARDI

<table>
<tr><th></th><th>LUNDI</th><th>MARDI</th><th>MERCREDI</th><th>JEUDI</th><th>VENDREDI</th></tr>
<tr><td>7 h</td><td>ACCUEIL*</td><td>ACCUEIL*</td><td>ACCUEIL*</td><td>ACCUEIL*</td><td>ACCUEIL*</td></tr>
<tr><td>8 h 30</td><td>CLASSE</td><td>CLASSE</td><td>CLASSE</td><td>CLASSE</td><td>CLASSE</td></tr>
<tr><td>11 h 30</td><td colspan="5">PAUSE DÉJEUNER</td></tr>
<tr><td>12 h</td><td>CLASSE</td><td>CLASSE</td><td rowspan="3">ACCUEIL DE LOISIRS</td><td>CLASSE</td><td>CLASSE</td></tr>
<tr><td>13 h 45</td><td>ÉTUDES</td><td>PETITS CURIEUX</td><td>ÉTUDES</td><td>ÉTUDES</td></tr>
<tr><td>15 h 30</td><td>ACCUEIL DE LOISIRS</td><td>ACCUEIL DE LOISIRS</td><td>ACCUEIL DE LOISIRS</td><td>ACCUEIL DE LOISIRS</td></tr>
<tr><td>17 h</td><td colspan="5"></td></tr>
<tr><td>19 h</td><td colspan="5"></td></tr>
</table>

* L'accueil du matin concerne les enfants jusqu'en CE2.

TOUT UN PROGRAMME

Les petits curieux, c'est **un programme d'activités ludiques, créatives, sportives, citoyennes adaptées aux âges et aux envies des enfants.** Proposés et encadrés par des professionnels de l'enfance et de l'animation, *Les petits curieux* sont conçus avec une grande exigence de qualité et de contenu. Ils répondent à plusieurs objectifs :

- éveiller la curiosité ;
- initier à de nouvelles pratiques ;
- apprendre à vivre ensemble dans le respect des règles ;
- favoriser l'autonomie ;
- passer un moment agréable entre camarades.

UNE HISTOIRE DE FAMILLES

Les petits curieux sont organisés autour de deux grandes familles d'activités : **le jeu et la création**. Dans chacune de ces familles, les propositions sont multiples et balaient de nombreuses pratiques.

EN MATERNELLE

AUTOUR DE LA CRÉATION :

- **Petits curieux Création :** des activités créatives qui développent la motricité fine. *Ex : poterie, collage, pâtisserie, etc.*
- **Petits curieux Découverte du monde :** pour s'ouvrir à l'environnement extérieur et aux cultures du monde. *Ex : découverte de l'art, initiation à l'anglais, etc.*
- **Petits curieux Raconte-moi une histoire :** des activités autour du livre pour rêver et développer l'imagination. *Ex : ateliers contes, lecture, création d'album, etc.*
- **Petits curieux Musique :** une initiation à la musique et aux instruments. *Ex : éveil musical, fabrication d'instruments, etc.*

AUTOUR DU JEU :

- **Petits curieux En pleine forme :** courir, sauter, se défouler… pour se sentir bien dans son corps. *Ex : danse, baby gym, sports collectifs, etc.*
- **Petits curieux À toi de jouer :** pour partager des moments ludiques en groupes et développer sa réflexion. *Ex : jeux de société, jeux de mémoire, etc.*

EN ÉLÉMENTAIRE

AUTOUR DE LA CRÉATION :

- **Petits curieux Création :** pour expérimenter différentes formes d'expression artistique et laisser parler son imagination. *Ex : poterie, arts plastiques, dessin, origami, cuisine, etc.*
- **Petits curieux Culture :** s'émerveiller de la richesse des cultures du monde et explorer des univers inconnus. *Ex : théâtre, atelier bande dessinée, danse, chorale, etc.*
- **Petits curieux Citoyen de demain :** pour apprendre à vivre ensemble et à devenir un citoyen du monde. *Ex : jardinage, atelier recyclage, sécurité routière, informatique, initiation aux langues étrangères, etc.*

AUTOUR DU JEU :

- **Petits curieux En pleine forme :** découvrir de nouveaux sports, apprendre à respecter les règles et se sentir bien dans son corps. *Ex : gymnastique, multisports, sports collectifs, roller, etc.*
- **Petits curieux À toi de jouer :** des activités variées pour développer son esprit critique, sa concentration et affiner son raisonnement. *Ex : jeux de société, de stratégie, de carte, de coopération, etc.*

À SAVOIR

- Au cours de l'année scolaire, **tous les enfants inscrits aux *petits curieux* pratiqueront des activités dans les deux familles.**
- Une activité différente sera proposée à chaque période scolaire :
  - Rentrée - Toussaint
  - Toussaint - Noël
  - Janvier - vacances d'hiver
  - Mars - vacances de printemps
  - Printemps - fin d'année.
- Chaque période correspond à 5 ou 7 séances d'une activité *petits curieux*.

INSCRIRE VOTRE ENFANT… UNE ÉTAPE NÉCESSAIRE

Pour simplifier vos démarches, la Ville vous permet d'inscrire votre enfant en une seule fois à l'étude surveillée, au restaurant scolaire, à l'accueil de loisirs et aux *petits curieux*. Une seule condition : renvoyer un dossier bien complété ou vous rendre dans l'un des points d'accueil municipaux. Cette inscription préalable est indispensable pour que votre enfant puisse bénéficier de ces services.

À L'ÉCOLE

L'inscription à l'école vous concerne :

- **si vous venez de vous installer à Noisy ;**
- **si vous inscrivez votre enfant pour la première fois (entrée en maternelle).**

Dans ce cas, présentez-vous dans l'un de nos points d'accueil pour créer votre dossier. Pensez à vous munir de l'ensemble des pièces nécessaires (voir en page 12 de ce document).

- Un certificat d'inscription vous sera remis par la Ville. Vous devez ensuite prendre rendez-vous avec le directeur d'établissement de votre enfant pour lui remettre ce document. Votre enfant pourra alors être scolarisé.

La liste des écoles et leurs coordonnées sont disponibles sur le site www.noisylegrand.fr

À NOTER

Si vous souhaitez scolariser votre enfant né en 2012, vous pouvez faire enregistrer ce souhait auprès des services municipaux.

MAIS ATTENTION !

Les places disponibles pour accueillir les enfants de moins de 3 ans sont très limitées. Cette décision dépend de l'Inspection de l'Éducation nationale.

À L'ÉTUDE SURVEILLÉE

- Destinée aux enfants des écoles élémentaires, l'étude surveillée fonctionne 3 jours par semaine de 15 h 30 à 17 h, selon le secteur scolaire. **Il n'y a pas d'étude surveillée le jour des *petits curieux*.**
- Un enseignant encadre les enfants pour qu'ils puissent réviser leurs leçons.
- Seuls les enfants préalablement inscrits peuvent bénéficier de l'étude surveillée.

AU RESTAURANT SCOLAIRE

Une société de restauration cuisine les repas destinés aux restaurants scolaires de Noisy-le-Grand.

- Elle assure une permanence au pôle Famille, sports et loisirs les mercredis après-midi et les vendredis matin, aux heures d'ouverture du service (tél. : 01 45 92 64 12).
- Chaque mois, la société vous adresse une facture détaillée. Vous pouvez déposer vos paiements au pôle Famille, sports et loisirs ou les envoyer par la Poste.
- Encore plus simple et plus économique : vous pouvez opter pour le prélèvement automatique sur simple demande.
- Les enfants dont les deux parents exercent une activité professionnelle ou peuvent justifier être à la recherche d'un emploi, bénéficient prioritairement d'un accès régulier au restaurant scolaire. Pour les autres cas, une demande de dérogation peut être adressée par courrier au service Restauration scolaire.

À SAVOIR

Votre enfant présente une allergie alimentaire et vous souhaitez qu'il soit accueilli au restaurant scolaire.

- Vous devez adresser une demande par courrier à Alain Bourguignat, adjoint au maire délégué à l'Éducation et prendre rendez-vous avec la médecine scolaire au 01 43 04 11 79 dès le mois de juin. La démarche est identique pour le renouvellement.
- Vous bénéficiez d'un tarif spécifique (moins 0,50 € sur le prix du repas).

Le service Restauration scolaire peut vous renseigner sur les modalités de cet accueil au 01 45 92 76 32.

À L'ACCUEIL DE LOISIRS

Avant et après l'école, 30 accueils de loisirs proposent des activités à 1 300 enfants des écoles maternelles et élémentaires de Noisy-le-Grand. Ces activités s'organisent en toute sécurité autour du plaisir de jouer, d'être ensemble et de se détendre, dans le respect du rythme de l'enfant.

LES ACCUEILS PROPOSÉS :

- Accueils du matin maternels et élémentaires (jusqu'au CE2) : de 7 h à 8 h 20.
- Accueils du soir maternels et élémentaires (jusqu'en CM2) :
  - de 15 h 30 à 19 h, 3 jours par semaine ;
  - de 17 h à 19 h, les jours des *petits curieux*.
- Accueils du mercredi après-midi maternels et élémentaires : de 11 h 30 à 19 h.
  - **Les mercredis, le restaurant scolaire n'accueillera que les enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs l'après-midi.**

AUX PETITS CURIEUX

- ***Les petits curieux* sont gratuits.**
- Seuls les enfants préalablement inscrits pourront bénéficier des activités proposées.
  Cette inscription vous engage pour la totalité de l'année scolaire.
- L'affectation des enfants dans les différentes activités sera décidée par la direction de l'Éducation et de l'Enfance, en fonction des places disponibles.
- **La première séance des *petits curieux* aura lieu la semaine du 8 septembre.** La semaine de la rentrée, les enfants inscrits aux *petits curieux* seront accueillis sur leur école.

UN PASSEPORT POUR AVOIR TOUT EN TÊTE

Chaque enfant inscrit aux *petits curieux* recevra, à chaque période scolaire, un passeport personnalisé indiquant son activité, le nom de l'animateur et le lieu d'exercice. Pour l'enfant, pour sa famille, pour les enseignants et les animateurs, tout est clair et rassurant !

LA NOUVELLE SEMAINE DE TOM

Dans l'école de Tom, *Les petits curieux* ont lieu le mardi.

- Entre le 8 septembre et les vacances de la Toussaint, **il découvre le roller** (Petits curieux jeu).
- Entre novembre et les vacances de Noël, Tom **crée des jeux en matériaux recyclés** (Petits curieux création).
- Entre janvier et les vacances d'hiver, il **monte une pièce de théâtre** (Petits curieux création).
- Entre mars et les vacances de printemps, il **s'initie aux échecs** (Petits curieux jeu).
- Entre avril et la fin de l'année scolaire, Tom **chante dans la chorale** (Petits curieux création).

PENDANT LES VACANCES

- Les accueils de loisirs reçoivent aussi les enfants de 7 h 30 à 19 h pendant les vacances scolaires. Pour en profiter, vous devez obligatoirement réserver leurs jours de présence grâce aux formulaires disponibles dans les accueils de loisirs.
- Toute journée réservée à l'accueil de loisirs est due. Sauf cas dérogatoire, toute absence vous sera facturée au prix coûtant pour la Ville, soit 43,41 € par jour.

À SAVOIR

TRANSPORTS DES CLASSES SPÉCIALISÉES

► Noisy-le-Grand compte quatre classes spécialisées : deux classes d'intégration scolaire (CLIS) destinées aux enfants en difficulté et deux classes d'enfants non-francophones (CLIN).
Pour faciliter le déplacement de ces élèves, la Ville assure un service gratuit de transport selon un itinéraire défini.
Pour plus d'informations, contactez la direction de l'Éducation et de l'Enfance au 01 45 92 76 32.

BOURSE SCOLAIRE

► Vous avez peut-être droit à une bourse scolaire pour votre enfant.
Pour en savoir plus, contactez la Caisse d'allocations familiales Immeuble Descartes 29 promenade Michel-Simon Tél. : 08 10 25 93 10

RAPPEL

L'ASSURANCE EST OBLIGATOIRE !

Votre enfant doit être assuré pour toutes les activités extérieures scolaires et périscolaires, y compris pendant le service de restauration et les études surveillées. Lors de son inscription, vous devez fournir une attestation.

► Contactez votre assureur : dans la plupart des cas, le contrat de responsabilité civile familiale couvre les enfants pendant leur vie scolaire. Sinon, vous pouvez souscrire une assurance scolaire particulière. Il est aussi conseillé de souscrire une garantie individuelle accidents couvrant, notamment, les dommages que l'enfant pourrait subir.

TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE, DE L'ÉTUDE SURVEILLÉE ET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

À SAVOIR

Vous pouvez régler les prestations de restauration scolaire, d'étude surveillée et d'accueil de loisirs par prélèvement automatique. Les activités *petits curieux* sont gratuites. Toutes les modalités auprès de la direction de l'Éducation et de l'Enfance ou sur www.noisylegrand.fr

TRANCHES	QUOTIENTS FAMILIAUX CAF	RESTAURANT SCOLAIRE		ÉTUDE SURVEILLÉE prix par jour	ACCUEIL DE LOISIRS		
		1 repas ou pique-nique Maternelle	1 repas ou pique-nique Élémentaire		Accueil pré-/post-scolaire 1 matin ou 1 soir	Les mercredis en période scolaire 11 h 30 - 19 h (repas compris)	Vacances
1	de 0 à 405,00 €	0,76 €	0,90 €	1,11 €	0,56 €	2,50 €	3,63 €
2	de 405,01 € à 545,00 €	1,11 €	1,56 €	1,56 €	1,03 €	3,90 €	5,51 €
3	de 545,01 € à 672,00 €	1,67 €	2,22 €	1,79 €	1,43 €	5,20 €	7,40 €
4	de 672,01 € à 876,00 €	2,22 €	2,89 €	2,06 €	1,79 €	6,50 €	9,29 €
5	de 876,01 € à 1 036,00 €	2,78 €	3,44 €	2,28 €	2,19 €	7,70 €	10,97 €
6	de 1 036,01 € à 1 176,00 €	3,13 €	3,78 €	2,55 €	2,59 €	8,80 €	12,59 €
7	de 1 176,01 € à 1 347,00 €	3,44 €	4,12 €	2,78 €	2,97 €	9,80 €	13,92 €
8	de 1 347,01 € à 1 551,00 €	3,89 €	4,57 €	3,03 €	3,35 €	10,90 €	15,59 €
9	de 1 551,01 € à 1 807,00 €	4,44 €	5,01 €	3,27 €	3,75 €	12,10 €	17,25 €
10	plus de 1807,00 €	5,12 €	5,45 €	3,52 €	4,14 €	13,20 €	18,92 €
11	hors commune	9,46 €	9,46 €	4,00 €	5,56 €	30,40 €	43,41 €

Ces tarifs sont valables du 1er septembre 2014 au 30 août 2015

ADRESSES UTILES

▸ Pôle Famille, sports et loisirs

Hôtel de ville - Place de la Libération
Tél. : 01 45 92 76 32
Fax : 01 45 92 54 62

OUVERTURE :

- du lundi au vendredi : 8 h 30 - 12 h 15 et 13 h 30 - 17 h 45
- le samedi : 8 h 30 - 11 h 45 (sauf les jours fériés et pendant les vacances scolaires).

▸ Mairie annexe du Champy

4 grande allée du Champy
Tél. : 01 43 05 66 00

OUVERTURE :

- du mardi au vendredi : 9 h - 12 h 30 et 13 h 30 - 18 h
- le samedi : 9 h - 12 h

Fermeture le lundi.

▸ Mairie annexe des Richardets

Espace Théophile-Poilpot
17 avenue Gabriel-Péri
Tél. : 01 45 92 75 51

OUVERTURE :

- du lundi au vendredi : 9 h - 12 h 30 et 14 h - 17 h 30
- le samedi : 9 h - 12 h

▸ Maison des Services Publics

11/15 mail Federico-Garcia-Lorca
Tél. : 01 55 85 12 00

OUVERTURE :

- lundi et mercredi : 13 h 30 - 18 h
- mardi, jeudi et vendredi : 9 h - 12 h et 13 h 30 - 18 h
- samedi : 9 h - 12 h

MON ENFANT EST DÉJÀ INSCRIT À L'ÉCOLE !

▸ Avant de retourner l'enveloppe pré-affranchie, je vérifie que j'ai bien joint tous les documents.

- ❍ Fiche d'inscription à la restauration scolaire, à l'étude surveillée et à l'accueil de loisirs corrigée au besoin, complétée et signée (recto/verso).
- ❍ Fiche d'inscription aux *petits curieux* remplie et signée (recto/verso, une fiche par enfant).
- ❍ Justificatif d'activité salariée ou de recherche d'emploi datant de moins de 3 mois afin de bénéficier des services de restauration scolaire et des accueils de loisirs.

ET AUSSI, SUIVANT VOTRE SITUATION :

- ❍ **Je bénéficie de prestations CAF : copie d'attestation de paiement CAF (mentionnant impérativement le quotient).**
- ❍ J'ai un seul enfant et je ne suis pas allocataire CAF : copie de la dernière feuille d'imposition + justificatif de domicile.
- ❍ Je considère que mes revenus correspondent à la tranche 10 de facturation des prestations : attestation sur l'honneur le spécifiant + justificatif de domicile.

▸ Je me déplace sans rendez-vous au point d'accueil si mon domicile ou ma situation a changé depuis la rentrée 2013.

- ❍ Avec un justificatif de domicile* si j'ai changé d'adresse.

  * Quittance de loyer, de gaz, d'électricité ou de téléphone fixe datant de moins de 3 mois.
- ❍ Avec une autorisation écrite de l'autre parent, un jugement de divorce ou une ordonnance du juge aux affaires familiales si je suis divorcé(e) ou séparé(e).

À SAVOIR

Retrouvez sur www.noisylegrand.fr :

- la fiche sanitaire et les fiches d'inscription en téléchargement
- les réglements intérieurs des services en consultation

J'INSCRIS MON ENFANT POUR LA PREMIÈRE FOIS À L'ÉCOLE OU JE SUIS NOUVEAU NOISÉEN

▸ Je me déplace au point d'accueil muni des documents obligatoires.

- ❍ Livret de famille.
- ❍ Carnet de santé de l'enfant à jour.
- ❍ Autorisation écrite de l'autre parent, jugement de divorce ou ordonnance du juge aux affaires familiales si je suis divorcé(e) ou séparé(e).
- ❍ Attestation d'assurance responsabilité civile (voir page 10).
- ❍ Certificat de radiation si l'enfant était scolarisé dans une autre ville.
- ❍ Justificatif de domicile de moins de 3 mois ou certificat d'hébergement accompagné d'un justificatif de domicile de la personne qui m'héberge.
- ❍ Justificatif d'activité salariée ou de recherche d'emploi datant de moins de 3 mois afin de bénéficier des services de restauration scolaire et des accueils de loisirs.

J'AI DÉJÀ UN QUOTIENT CAF

- ❍ Copie d'attestation de paiement CAF (mentionnant impérativement le quotient) si je bénéficie des prestations.

JE DOIS FAIRE CALCULER MON QUOTIENT CAF

- ❍ Dernière feuille d'imposition sur le revenu, même si je suis non imposable.

  +
- ❍ Je suis salarié(e) : bulletin de salaire de décembre 2013 et les 3 derniers bulletins de salaires des deux parents.
- ❍ Je suis en recherche d'un emploi : notifications et 3 derniers décomptes justificatifs Pôle emploi.
- ❍ Je suis commerçant(e), artisan, profession libérale, marchand ambulant : bilan et forfaits d'imposition.
- ❍ Je suis divorcé(e) ou séparé(e) : justificatif de pension alimentaire.

Direction de la Communication de la ville de Noisy-le-Grand - Avril 2014 - Crédits photos : Henri Da Costa, Sébastien Brousseau, Igor Stefan, Thinkstock, DR - Réalisation graphique : Amélie Dupont